

que leur ont voué les radicaux. Pour justifier la série de vexations et d'injustices dont les couvens ont été victimes depuis dix ans, les radicaux les ont accusés d'être des repaires des complots, de menées sourdes et d'insurrection. Ces calomnies ont été facilement accueillies par les radicaux protestans.

Le grand conseil, pour se faire pardonner par les catholiques la destruction des couvens, a fait affecter aux établissemens des pauvres et aux écoles des cent vingt communes catholiques *un million* provenant du butin des couvens, évalué à *dix millions*. Cette mesure qui, au premier coup-d'œil, paraît empreinte d'un caractère de justice, n'est, dans le fond qu'une tentative pour corrompre l'opinion publique et nullement une marque de bienveillance pour les catholiques. Les véritables dispositions du gouvernement pour les catholiques se montrent dans les troupes des cantons protestans qu'on a fait venir, dans le décret d'amnistie qui ne respire que vengeance, et dans la renonciation aux droits les plus sacrés qu'on a arrachée de force aux communes catholiques. D'ailleurs ce qu'il y a de plus clair dans toute cette conduite du gouvernement, c'est que les biens des couvens qui, selon l'intention des donateurs, sont la propriété exclusive des catholiques, tentent la cupidité des protestans, qui emploient la force pour se les partager.



### LES TURCS S'HUMANISENT.

Les négocians francs résident à Constantinople ont organisé dans cette ville, un bureau de charité auquel ils ont formé le projet de joindre un hôpital. Déjà même l'exécution en est commencée. Pour faire face à la dépense de cette entreprise, le conseil a chargé un religieux conventuel, le P. Philippe Nicolas, de parcourir l'Europe et d'exciter les âmes charitables qui s'intéressent à l'avenir de la religion en Orient, à lui venir en aide et à lui procurer des aumônes. Après avoir parcouru la Hongrie, l'Autriche et la Bavière, où il recueillit les marques d'une efficace bienveillance, le P. Philippe vient d'arriver à Paris, d'où il se rendra ensuite en Italie. Il est porteur de lettres très-favorables, tant de la part de M. Hillereau, archevêque de Petra et vicaire apostolique du patriarcat de Constantinople, que de la part du P. Joseph Thomassi, vice-préfet et commissaire provincial. M. le comte de Pontois, ambassadeur français près la sublime-Porte, a promis des lettres de recommandation, et l'on ne doute pas qu'elles ne soient pleines d'intérêt pour l'œuvre dont il s'agit, et au développement de laquelle servent les obstacles même.

Afin de commencer à bâtir sur le terrain acheté, il fallait une permission du sultan. En lui demandant, on lui insinua, par le canal de son ministre Reschid-Pacha, que les souverains de l'Europe s'in-